

# Assurance dommages

## Document d'information sur le produit d'assurance

**MMA IARD Assurances mutuelles**, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

**MMA IARD SA** RCS Le Mans 440 048 882

France

**Offre Electronics Gold Estaly**

Conditions Générales n°7.049.825

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'un contrat d'assurance collective de dommages souscrit par Estaly, auquel vous avez la faculté d'adhérer. Il permet, en cas de survenance de certains événements, la réparation, le remplacement ou, en cas d'impossibilité, l'indemnisation du produit nomade ou du téléphone mobile figurant sur le bulletin d'adhésion.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

Ce contrat couvre le produit nomade ou le téléphone mobile figurant sur le bulletin d'adhésion.

**Garanties systématiquement prévues pour l'appareil garanti :**

- ✓ La casse accidentelle
- ✓ L'oxydation toutes causes
- ✓ Le vol

**L'ensemble de ces garanties est limité à un plafond global de 10.000€ par sinistre et par période d'adhésion (12 mois consécutifs).**



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'utilisation professionnelle et/ou commerciale
- ✗ Les appareils ne faisant pas l'objet d'une facture d'achat
- ✗ Les appareils achetés à l'étranger
- ✗ La perte ou la disparition de l'appareil garanti



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Principales exclusions :

- ! Tout dommage relevant de la garantie du constructeur
- ! Les frais d'entretien, de maintenance, de révision, de modification, d'amélioration ou de mise au point
- ! Les dommages se limitant aux accessoires externes
- ! Tout sinistre résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré
- ! Tous dommages causés aux parties extérieures de l'appareil garanti et ne nuisant pas à son bon fonctionnement
- ! Les vols non suivis d'un dépôt de plainte
- ! Les frais de mise en service ou de déplacement engagés par l'assuré pour le dépôt, l'expédition ou la récupération de l'appareil assuré et consécutifs à un sinistre, sans l'accord préalable de l'assureur
- ! Tout sinistre résultant d'une cyber-attaque

##### Principales restrictions :

- ! 1 sinistre par période d'adhésion (12 mois consécutifs)
- ! En cas de vol, une somme peut rester à la charge de l'Assuré à hauteur de 10% de la valeur de l'appareil garanti au jour du sinistre
- ! Carence d'un mois pour les appareils reconditionnés
- ! Indemnisation limitée à 60% du montant des réparations, dans la limite du plafond de garantie, lorsque ces réparations sont effectuées par un réparateur non agréé par Estaly





## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties du contrat s'appliquent pour tout évènement survenant dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie,** vous devez :

- **A la souscription du contrat :** être majeur et fournir avec exactitude et sincérité les informations et justificatifs demandés.
- **En cours de contrat :** déclarer toute modification des informations figurant sur la demande d'adhésion et prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour protéger l'appareil garanti et utiliser ce matériel conformément à la notice d'utilisation du constructeur.
- **A la souscription et à chaque renouvellement :** régler votre cotisation aux dates convenues.
- **En cas de sinistre :**
  - déclarer le sinistre maximum dans les 3 jours après sa prise de connaissance en cas de vols et dans les 5 jours pour tous les autres cas,
  - ne pas engager des frais sans consultation préalable d'Estaly,
  - relater les faits avec sincérité et envoyer les justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis,
  - déposer plainte en cas de vol.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation d'assurance est payable soit annuellement, soit mensuellement à terme échu et est acquittée par prélèvement bancaire sur le compte bancaire de l'adhérent.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat et les garanties prennent effet à la plus tardive des dates suivantes : à la date de livraison de l'appareil garanti ou à la date de signature du bulletin d'adhésion.

Le Contrat peut être souscrit pour une durée de douze (12), vingt-quatre (24) ou trente-six (36) mois à compter de sa prise d'effet pour un même appareil garanti, sauf résiliation ou renonciation par l'une des parties dans les cas prévus au contrat.

Au terme de cette période, les garanties cesseront de plein droit.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment à certaines périodes de la vie du contrat (à l'échéance annuelle, à tout moment à l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'adhésion pour les personnes physiques...) et lors de la survenance de certains événements (la vente du bien assuré, votre changement de domicile, de profession...). Votre demande de résiliation doit nous être adressée soit depuis votre espace client à la rubrique « Résilier mon contrat », soit par l'envoi d'un courrier postal à : ESTALY Service Résiliation 24 rue Malar - 75007 PARIS, soit par l'envoi d'un mail à : [support@estaly.co](mailto:support@estaly.co)

### MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882  
Siège social : 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances - Eco-organisme IDU/IREP N° FR231780\_03XLO

### ESTALY

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.057,10 €, RCS de PARIS N° 909 874 109, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 22 002 508  
Siège social : 24 rue Malar – 75007 PARIS

14 juin 2024 | 16:09:17 CEST

DocuSigned by:

Erwan Gallet

1BA7AFD98E9C4C9...

14 juin 2024 | 15:04:22 CEST

DocuSigned by:

Youssef Kanouni

EBADB2FD0EA9428...

